

## Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Acquisition de deux flambeaux - Encaissement et réaffectation de la participation des Amis des Musées et Bibliothèques

**M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur :** Une paire de flambeaux en argent du XVIII<sup>ème</sup> siècle devait passer en vente publique à Besançon le 2 juin dernier. L'intérêt de ces deux pièces pour le patrimoine bisontin, et surtout leur grande rareté sur le marché ont conduit la conservation du musée à demander à la Direction des Musées de France son avis sur la qualité de ces flambeaux ainsi que la mise en place d'une procédure d'urgence pour exercer le droit de préemption pour leur acquisition. Le projet a été fortement soutenu par la Direction des Musées de France en raison de l'enrichissement certain que ces pièces exceptionnelles apporteraient aux collections bisontines.

Ceci est d'autant plus vrai que les 120 objets d'orfèvrerie comtoise du XVIII<sup>ème</sup> siècle donnés au Musée du Louvre par M. LERCH et son épouse et qui ont été récemment affectés au Musée de Besançon font de notre ville le lieu de conservation d'un ensemble unique dans ce domaine.

A l'occasion de ce projet, l'association des Amis des Musées et des Bibliothèques de Besançon a souhaité offrir à la Ville la somme correspondant au montant de l'adjudication, à savoir 3 400 €, ceci afin de permettre l'entrée de ces très belles pièces dans les collections du musée. La Ville n'a donc à sa charge que les frais qui se montent à 10,764 % du montant de l'acquisition soit 365,97 € .

Le Conseil Municipal est invité :

- à approuver cette acquisition et à accepter le don généreux de l'association des Amis des Musées et des Bibliothèques,

- à inscrire la somme de 3 400 € en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant en recettes au 90.322.1328.509.52000 et à la réaffecter en dépenses au 90.322.2161.509.52000.

**«M. Michel ROIGNOT :** Simplement Monsieur le Maire je voudrais souligner l'excellente coopération qui a eu lieu à cette occasion avec l'Association des Amis des Musées et des Bibliothèques sans laquelle nous n'aurions pas pu acquérir ces deux flambeaux dont le coût d'acquisition sera financé par la subvention qu'elle nous a allouée.

**M. LE MAIRE :** Donc merci à l'Association des Amis des Musées et des Bibliothèques. Mais 10,764 % de frais, ce n'est pas un peu élevé ?

**M. Michel ROIGNOT :** Il faut demander à M. l'Adjoint à la Culture de l'opposition !

**M. LE MAIRE :** C'est une très belle acquisition pour la Ville qui va bien compléter la donation LERCH. Il faudra remercier par écrit l'association, c'est peut-être déjà fait d'ailleurs».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Culture, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 5 juillet 2002.*